

Burundi : 568 détenus de la prison centrale de Mpimba graciés par le président

@rib News, 23/01/2017 – Source Xinhua Le ministre de la Justice a libéré lundi 568 détenus de la prison centrale Mpimba en mairie de Bujumbura qui ont bénéficié de la grâce présidentielle annoncée à la veille de la célébration fêlée du nouvel an 2017. Selon la ministre de tutelle, Aimée Laurentine Kanyana (photo), cet acte louable du chef de l'Etat concerne au total 2.500 condamnés pour des infractions diverses et d'autres qui verront leurs peines commuées.

Elle a fait savoir que le président Pierre Nkurunziza a bien voulu exceptionnellement toucher "même ceux qui ont été condamnés pour des actes criminels commis lors des mouvements insurrectionnels qui ont été organisés depuis 2014", faisant allusion à 58 jeunes militants du parti Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) d'Alexis Sinduhije. La ministre Kanyana a indiqué que cette mesure a un triple objectif : permettre aux bénéficiaires de recouvrer la liberté, désengorger les prisons pour que ceux qui y restent vivent dans des conditions acceptables et consolider la réconciliation nationale. Elle a demandé à ces personnes libérées d'éviter tout comportement de nature à leur faire retourner dans la situation de privation de liberté, à leurs familles d'accueil, aux responsables des confessions religieuses, à la police, aux autorités judiciaires et à la société civile, de conjuguer leurs efforts pour encadrer et rendre utiles ces ressources humaines en garantissant leur sécurité et en les associant aux activités du développement du pays. Aux magistrats, doubs et assis, elle leur a demandé de veiller à la célérité dans le traitement des dossiers pour éviter de longues détentions provisoires. La prison centrale de Mpimba héberge près de 3.600 prisonniers alors qu'elle a été conçue pour 800 personnes. L'acte de grâce va s'étendre à d'autres maisons de détentions du Burundi conformément au décret présidentiel N°100/01/ du 3 janvier 2017.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});